

Le Conseil des Maîtres de  
L'École .....  
Adresse

aux

Parents des élèves de CM2 de l'école

....., le ..... janvier 2009

Objet : Évaluation CM2 – janvier 2009

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, le Ministère de l'Éducation Nationale vient de faire parvenir une série d'évaluations en mathématiques et en français, à faire passer dans la semaine du 19 au 23 janvier aux élèves de CM2.

Ces évaluations et leur contenu appellent un certain nombre de remarques de notre part :

- la passation d'évaluations ayant pour objectif de dresser un bilan mesurant les acquis des élèves de CM2 sur les nouveaux programmes, en œuvre uniquement depuis septembre 2008, **au mois de janvier**, est une incohérence pédagogique.  
Beaucoup des situations proposées correspondent à des **compétences devant être acquises en fin de CM2**, et n'auront donc pas encore été abordées ;
- La correction imposée ne correspond en rien aux pratiques usuelles dans les classes et ne prend pas en compte les réussites partielles.  
Ces évaluations risquent de mettre en situation d'échec un nombre important d'élèves alors même qu'ils sortent, dans une large majorité, d'une évaluation de fin de période prenant d'abord en compte leurs réussites ;
- Ces évaluations présentées comme un « *instrument de pilotage du système éducatif* » et au cours desquelles doivent être identifiés les élèves « en difficulté » risquent de montrer un nombre d'élèves en situation d'échec bien supérieur à la réalité.
- Évaluer les élèves sur le programme annuel au mois de janvier, alors même que l'évaluation des apprentissages fait partie de nos missions, constituent des atteintes au professionnalisme, à la liberté pédagogique et à la déontologie des enseignants ;
- La diffusion publique des résultats des évaluations fait peser une menace lourde sur le système éducatif, en instaurant un outil de mesure injuste des résultats et risque de créer une concurrence malsaine entre les écoles.
- Le « *pilotage du système par les résultats* » ne laisse rien envisager de positif sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant et sur ses missions de formateur, soucieux de la réussite de tous ses élèves.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le conseil des maîtres a décidé que les élèves de CM2 de notre école ne passeront pas ces évaluations nationales CM2.

Pour autant, nous sommes favorable aux évaluations. Depuis 1990, nous avons toujours participé aux dispositifs sur lesquels nous pouvions nous appuyer pour mettre en place une pédagogie adaptée aux besoins de nos élèves.

....., le .... janvier 2009

Signature